

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 16 mars 1853

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (1)

Collation1 p. (76)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 16 mars 1853, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/15367>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 mars 1853](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin indique à Cantagrel qu'il a oublié son adresse et qu'il lui fait remettre sa lettre par son associé qui lui livrera une cuisinière. Il lui annonce qu'il revient de Paris où il a pris connaissance de sa lettre sur les essais phalanstériens d'Amérique, confrontés aux difficultés de réalisation du travail attrayant. Godin juge que les premiers disciples de Fourier ont négligé l'étude des questions pratiques ; leur bonne opinion des hommes pour entrer dans la voie du travail attrayant n'est pas plus fondée que leur croyance en la vertu du suffrage universel en 1848. Godin explique que la grande industrie tend à un résultat opposé à celui du travail attrayant car elle procède par la division des tâches à l'infini pour assujettir l'individu. Il confie à Cantagrel que la constitution d'un ménage sociétaire présente de l'intérêt, qu'il ne croit pas à une réalisation phalanstérienne en France et qu'il pourrait concentrer ses efforts à la réalisation « à côté de mon établissement [d']une cité ouvrière dans laquelle un véritable confortable serait accordé à mes ouvriers eu égard à l'état dans lequel ils vivent ». Godin demande à Cantagrel s'il peut lui expédier deux tonneaux de vin ordinaire.

Notes Lieu de destination de la lettre : d'après le texte de la lettre.

Support Le nom du destinataire et la date de rédaction de la lettre sont manuscrits à la plume dans la marge de la page du registre. Soulignements du texte et repères manuscrits au crayon rouge et au crayon bleu sur la copie.

Mots-clés

[Aliments](#), [Appareils de cuisson](#), [Critiques](#), [Fourierisme](#), [Idées politiques](#), [Industrie](#)

Personnes citées [Fourier, Charles \(1772-1837\)](#)

Lieux cités

- [États-Unis](#)
- [France](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Ingénieur
- Politique

BiographieIngénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec [Maria Josépha Elisabeth Conrads \(vers 1831-\)](#), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 30/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

A M^e. Cantagrel
A. le 10 Mars 1833

Mon cher ami,

Puis de votre adresse que j'ai oubliée, cette lettre vous sera remise par les Foins de mon associé, qui vous délivrera la cuisine que vous choisirez.

J'arrive à Paris où j'avais déjà appris ce que votre lettre contenait sur les essais Phalanstériens d'Amérique; C'est un nouvelle preuve des difficultés à surmonter pour arriver à la réalisation du travail attrayant, grave question dont les premiers disciples de Fourier nous ont fait trop bon marché & dont le côté pratique a trop échappé à leurs études. Il se pourrait bien qu'imbus d'idées théoriques & dont l'évidence des vérités qu'elles contiennent ne peut nous laisser détourner, nous n'en soyons pas moins destinés à renouveler un peu tard, que notre bonne opinion des hommes pour entrer dans la voie du travail attrayant ne soit pas plus fondu qu'elle ne l'était en 18. Sur l'usage qu'ils ont fait du suffrage universel.

Le travail attrayant n'est possible que par où les aptitudes humaines sont assez étendues chez tous les individus pour qu'elles puissent s'exercer avec distinction & utilité dans un grand nombre de branches diverses du travail en général. La grande industrie, qui domine, n'est pas de qualité en ce moment dans le monde civilisé tend précisément à un résultat contraire. Le travail d'y dirigeant l'infini maille pour assujettir l'individu à un détail exclusif et à priver de connaissances plus étendues.

Cel est une considération qui pousse militaire en faveur de cet état de chose, a ne pourrait être que la facilité qu'il procurera pour la constitution du mariage social. C'est-à-dire de la vie en commun. Cela m'amène à vous dire que depuis que j'ai été obligé de refouler si profondément mes espoirs de réalisations Phalanstériennes en France, en vue de laquelle je n'aurais pas voulu épargner le peu de force & de concours que je pouvais bien accorder. Je me suis déjà bien demandé des fois si ma position ne me permettait pas de réaliser à côté de mon établissement un atelier ouvrière, dans laquelle un véritable confortable grait accordé à mes ouvriers en regard à l'état dans lequel ils vivent.

Ceci est à l'état d'étude, un autre fois je vivrai en dirai davantage.

Les-vous en mesure de m'expédier du vin de qualité ordinaire fait à la française. Je n'ai pas eu le temps de m'en entendre avec vous dernièrement. Je pourrais en prendre une partie tout à vous demander.